

# REGLEMENT



## CHAMPIONNAT CHAMPAGNE-ARDENNE D'ENDURANCE MOTO et QUAD 2017



### 1 DEFINITION :

La Ligue Motocycliste de Champagne-Ardenne (LMCA), met en compétition un Championnat de Champagne d'Endurance MOTO et QUAD **2017** qui se présentera sous 2 formules :

- Championnat Moto : 2 pilotes avec 1 ou 2 machines, 3 courses en DUO et 2 en SOLO
- Trophée SOLO Moto : 1 pilote avec 1 machine, 5 courses en SOLO
- Championnat Quad : 3 course en Solo

### 2 ADMISSION:

Les conditions d'admission sont les suivantes:

- être licencié au sein de la LMCA et être détenteur d'une licence NCO /NJ3/ INTER
- être âgé de plus de 15 ans.

**-avoir rempli la fiche d'inscription** sur le site <http://lmcaendurance.wix.com/lmca-endurance> avant la 1er épreuve à **LA BESACE** . Les pilotes n'ayant pas remplis cette fiche d'inscription ne se verront pas attribués de point pour l'intégralité du championnat.

### 3 EPREUVES MOTO:

#### Calendrier MOTO

Epreuve	Durée	Date	Club Organisateur	Tarif	Engagement
LA BESACE	DUO 2x3H SOLO 2x2H	27 Aout	ARDEN' MOTO PASSION Jean Paul RAGUET 06 89 78 70 72	57 € /Pilote	<a href="http://www.motott.fr">http://www.motott.fr</a>
SUZANNECOURT	DUO 1x6H SOLO 1x3H	9/10 Septembre	TEAM Enduro Passion Laurent CHANGENET 06 47 72 36 83	57 € /Pilote	<a href="http://www.motott.fr">Http://www.motott.fr</a> T Shirt offert = M L X L XXL À préciser lors de l'inscription
RIEZ MAUBERT FONTAINE	SOLO 2x1H30 (DUO possible Hors CHAMPIONNAT)	17 Septembre	MC PLATEAU DE ROCROI Stephane LECOSTER 03 24 30 03 04	57 € /Pilote	<a href="http://www.motott.fr">http://www.motott.fr</a>
STE MENEHOULD	SOLO 2x1H30 (DUO possible Hors CHAMPIONNAT)	24 Septembre	TEAM MENOUI MOTO Pascal Toulmonde	57 € /Pilote	<a href="http://www.motott.fr">http://www.motott.fr</a>
ESSOYES	DUO 1x5H SOLO 1x3H	29 Octobre	MC les RICEYS Alexandre MARQUANT 06 08 11 11 30	57 € /Pilote	<a href="http://www.motott.fr">http://www.motott.fr</a>

### 3Bis EPREUVES QUAD

#### Calendrier QUAD

Epreuve	Durée	Date	Club Organisateur	Tarif	Engagement
LA BESACE	SOLO 2x1H30 (DUO possible Hors CHAMPIONNAT)	26 Aout	ARDEN' MOTO PASSION Jean Paul RAGUET 06 89 78 70 72	57 € /Pilote	<a href="http://www.motott.fr">http://www.motott.fr</a>
RIEZ MAUBERT FONTAINE	SOLO 2x1H30 (DUO possible Hors CHAMPIONNAT)	17 Septembre	MC PLATEAU DE ROCROI Stephane LECOSTER 03 24 30 03 04	57 € /Pilote	<a href="http://www.motott.fr">http://www.motott.fr</a>
STE MENEHOULD	SOLO 2x1H30 (DUO possible Hors CHAMPIONNAT)	24 Septembre	TEAM MENOUE MOTO Pascal Toulmonde	57 € /Pilote	<a href="http://www.motott.fr">http://www.motott.fr</a>

#### 4 CIRCUIT :

La compétition se déroule sur un circuit fermé tout terrain de type moto Cross ou enduro. Il devra respecter les RTS durances. Tout nouveau circuit fera l'objet d'une visite par un délégué de la Commission Endurance accompagné d'un Délégué des Pilotes, ils seront les seuls juges de la qualité d'un tracé, notamment pour les portions étroites et sinueuses.

#### 5 ATRIBUTION DES POINTS

Pour être classé et marquer des points, le pilote doit :

**-pour le championnat MOTO:** participer aux épreuves de LA BESACE, SUZANNECOURT et ESSOYES en DUO et les épreuves de STE MENEHOULD et RIEZ MAUBERT FONTAINE en SOLO. Les binômes peuvent changer d'une épreuve à l'autre. Chaque membre du binôme marquera le même nombre de point suivant le résultat de leur épreuve.

**-pour le trophée SOLO MOTO :** participer aux épreuves du championnat en catégorie SOLO

**-pour le Championnat QUAD :** participer aux épreuves du championnat en Catégorie SOLO

Il n'y a pas de jockey, toutes les courses compte.

Le pilote ne marquera pas de point s'il dispute une épreuve dans une catégorie différente de celle qui s'est inscrit au championnat.

Chaque tour est enregistré dès lors que le numéro du pilote correspond au numéro du quad. (Interdit de changé de machine) Il n'y a pas obligation de franchir la ligne d'arrivée à la fin de l'épreuve pour pouvoir être classé. Pour les épreuves annulées ou arrêtées avant la fin, le classement sera validé si 50% du temps de course est effectué par manche.

Tableau d'attribution des points pour le championnat et le trophée

Place	1	2	3	4	5	6	7	
Point	20	17	15	13	11	10	9	
Place	8	9	10	11	12	13	14	15 et plus
Point	8	7	6	5	4	3	2	1

Au classement final en cas d'égalité de points, le vainqueur sera le pilote qui aura obtenu le plus grand nombre de victoires. En cas d'égalité à nouveau, ils seront départagés par le plus grand nombre de deuxième place, de troisième, quatrième, etc.... S'ils sont toujours à égalité, on prendra le meilleur de la dernière épreuve SOLO.

#### 6 OBLIGATIONS DU PILOTE :

Le stand est la seule zone où l'on doit effectuer le ravitaillement en essence et l'échange du dossard entre les 2 pilotes. (sauf exception suivant les règlements particulier de chaque épreuve) Lors du ravitaillement, le pilote doit avoir quitté sa machine sous peine de disqualification. Il est interdit de sortir en Moto ou Quad du stand. En cas de panne, un pilote peut faire rapporter son dossard au stand par un autre concurrent, le tour n'étant pas

comptabilisé. Que ce soit pour les durances solo ou par équipe, il n'y aura pas plus d'une machine par pilote. Chaque pilote devra utiliser la machine qui aura satisfait au contrôle technique pendant toute la durée de l'épreuve (entraînement, essais chronométrés, reconnaissance du circuit et course). Pour les duo, en cas de casse il est toléré des pouvoirs poursuivre la course avec la machine de son binôme.

### **8 DELEGUE DES PILOTES:**

Les candidats à ce poste devront se faire connaître sur le formulaire d'inscription au calendrier. Une case est prévue à cet effet. Un délégué par Ligue.

### **9 OBLIGATIONS DE L'ORGANISATION :**

Le contrôle de pointage doit être placé sur le circuit avant l'entrée des pilotes aux stands. L'organisateur s'engage à respecter les dispositions des RTS Endurances.

### **10 ENGAGEMENT:**

Pour l'épreuve de STE MENEHOULD : les engagements doivent parvenir par courrier, accompagnés des droits d'engagements ainsi qu'une enveloppe timbrée à l'adresse du pilote pour recevoir la confirmation d'engagement et le règlement particulier de l'épreuve. **Pour les autres épreuves les engagements doivent se faire via le site <http://motott.fr> au moins 1 mois avant l'épreuve. 15 jours avant la date de l'épreuve le prix de l'engagement sera augmenté d'un minimum de 10€.(voir règlement particulier de chaque épreuve) A cette date l'ordre de départ sera par ordre d'inscription.** Tout engagement incomplet ne sera pris en compte. Il faut prévoir un chèque de caution pour le transpondeur.

### **11 GRILLE DE DEPART**

L'ordre de départ se fera pour la 1er épreuve en fonction de la date d'inscription. Pour les suivantes, à condition que le pilote soit engagé 15 jours avant l'épreuve, la mise en grille se fera en fonction du classement du championnat pour les DUO et du trophée pour les SOLO. Les pilotes du championnat et trophée de champagne seront placés sur la grille avant les pilotes open. Dans le cas où l'épreuve compte également pour le Championnat Grand Est d'Endurance, des dispositions différentes seront prises, en effet un pilote qui participe au championnat de champagne peut être également inscrit au Grand Est. C'est pourquoi, les pilotes du championnat et trophée de champagne seront intercalés dans la grille du Grand Est en fonction de leurs positions vis à vis de leurs collègues qui participent également au Grand Est pour que ce soit le plus équitable possible. Pour les épreuves comportant plusieurs manches, l'entrée en grille de la 2ème manche se fera suivant l'ordre d'arrivée de la première. L'entrée en grille de la 3ème manche se fera suivant l'ordre d'arrivée de la 2ème manche. Etc...

### **12 CONTROLE TECHNIQUE :**

Les quads/motos doivent être conformes au règlement technique du Championnat de France de quad/moto et ceux qui ne répondent pas aux normes requises seront refusés.

La limite de bruit est fixée à 114 décibels que ce soit pour les 2 temps ou les 4 temps.

Protège chaîne du pignon de sortie de boîte obligatoire.

Les pneus cloutés ou avec des chaînes sont interdits.

La couleur des numéros et des fonds de plaques doivent avoir un fort contraste pour être bien lisible.

La hauteur des chiffres doit être de 14cms

**Les pilotes devront appliquer obligatoirement les numéros que demande l'organisateur.**

**INTERDICTION d'avoir 2 NUMERO DIFFERENT sur la machine**

La machine doit être équipée d'un coupe circuit

#### Spécificité quad :

Le moteur ne peut en aucun cas être situé derrière le pilote.

Tout système différentiel de transmission est interdit.

La largeur hors tout ne doit pas excéder 1300mm.

Le silencieux d'échappement ne doit pas dépasser l'aplomb arrière du quad ou une ligne verticale tangente aux pneus arrière.

La plaque arrière doit être en plastique souple parallèle à l'axe des roues et située en dessous de l'arceau.

Le pilote doit être obligatoirement isolé des roues arrière par deux ailes.

La transmission par chaîne devra être équipée d'un sabot ou un carter à sa partie inférieure protégeant la couronne et le disque.

Un pare choc (dont les extrémités doivent être arrondies avec Ø mini 15mm) ou un pare buffle est obligatoire.

Un nerf barre ou un tube avec un filet de protection doit être prévu de chaque côté de l'engin.  
Un coupe-circuit interrompant l'alimentation électrique doit être relié au pilote.

### **13 EQUIPEMENT OBLIGATOIRE :**

Pour les casques, seule la norme ECE 22/05 sera reconnue. Le casque ne doit pas présenter de chocs et il est recommandé de le remplacer si la date de fabrication a plus de 5 ans. Les Commissaires techniques peuvent, le cas échéant, juger que le casque ne présente plus les caractéristiques requises et refuser celui-ci. Les casques ouverts (jet) sont interdits, sauf en x-trem. Les casques ayant un appendice aérodynamique (aileron) sont interdits, sauf ceux qui sont homologués d'origine avec cet accessoire.

Protections dorsale et pectorale :

Le port de protections pectorale et dorsale est obligatoire. Norme CE et label F.F.M. Obligatoires \*.

Pour les protections ne bénéficiant pas du label F.F.M., celles-ci devront être conformes aux normes suivantes :

-pectorale : norme EN 14021,

-dorsale : norme EN 1621-2,

-gilet intégral (pectorale et dorsale intégrées) : la norme EN 14021,

-gilet gonflable : norme EN 1621-4.

L'utilisation des tear-off et des cameras sera déterminé par le règlement particulier de chaque épreuve.

Les éléments suivants sont également obligatoires : botte type motocross, maillot manche longue, pantalon renforcé et une paire de gant.

### **14 OFFICIELS :**

Pour chaque épreuve, le Président du moto club de l'épreuve devra adresser par mail au responsable du championnat ([laurent.changenet@orange.fr](mailto:laurent.changenet@orange.fr)), les listes des pilotes 10 jours avant date de l'épreuve sous format Excel avec impérativement le nom, le prénom, le type de licence et son numéro, le club de chaque pilote. Pour les épreuves comptant pour le grand est, la grille sera défini en association avec le responsable du Grand Est. **La grille de départ vous sera retourné le jeudi de l'épreuve. Les Résultats** de l'épreuve seront envoyé au plus tard 48 heures après la course par mail à l'adresse suivante : [laurent.changenet@orange.fr](mailto:laurent.changenet@orange.fr)

### **15 CIVISME:**

Le pilote est le seul responsable de la zone qu'il occupe pendant toute l'endurance que ce soit au stand de ravitaillement, au parc coureur ou encore sur tout le circuit, etc.... **Il doit laisser la place propre, mettre ses déchets dans des sacs poubelles et les ramener chez lui.** Il pourra être demandé un chèque de caution par l'organisation, qui sera rendu lors de la vérification de la propreté du stand. **Pour n'importe quelle intervention sur la machine dans le parc coureur ou dans la zone de ravitaillement (que ce soit pour effectuer les pleins du véhicule ou pour sa réparation), il y a obligation d'utiliser un tapis environnemental.** La dimension minimale de ce tapis sera au moins égale aux dimensions en largeur et en longueur de la machine.

L'endurance existe grâce aux bénévoles, tout manque de respect de la part d'un pilote ou toute personne assistant ce pilote vis à vis d'un officiel ou vis à vis de l'organisation pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

### **16 SECURITE:**

Le pilote doit également avoir à disposition un extincteur à poudre, à jour de vérification annuelle, à disposition au stand de ravitaillement.

### **17 RECOMPENSE :**

Au terme de la saison, les trois premiers des championnats MOTO et QUAD ainsi que les trois premiers des trophées SOLO MOTO et QUAD seront récompensés lors de l'assemblée générale de la ligue.

*Rédigé par Laurent CHANGENET, responsable du Championnat de CHAMPAGNE ARDENNE D'ENDURANCE  
Validé par la Commission d'Enduro de la Champagne Ardenne  
Tel:06 47 72 36 83 mail:[laurent.changenet@orange.fr](mailto:laurent.changenet@orange.fr)  
<http://lmcaendurance.wix.com/lmca-endurance>*